



Bulletin d'inscription vide grenier Remiremont

Dimanche 30 juillet 2023 – Vente non-stop 7h-17h

A faire retour dans les meilleurs délais, daté, signé et accompagné du règlement :

Chèque à l'ordre de **HBCR**, à l'adresse suivante :

Mr THIEBAUT Kevin 40 avenue de Verdun 88160 LE THILLOT

- lieu : rue du général De Gaulle
- ouverture aux exposants à partir de 6h00
- ouverture au public à partir de 7h00
- à compter de 7h00, tous les véhicules des exposants devront avoir quitté la zone du vide grenier
- Tarifs :
 - 10 € pour les particuliers pour 4 mètres linéaire (tables et chaises non fournies) - puis 2€ le ml supplémentaire
 - 25 € pour les professionnels pour 4 mètres linéaire (tables et chaises non fournies) puis 2€ le ml supplémentaire
- pas de remboursement suite à absence ou conditions météo.
- le Handball Club Remiremont décline toute responsabilité en cas de vol, casse, dégradation dans l'enceinte et aux abords de la manifestation ou tout autre incident
- Tout bulletin non correctement rempli ou incomplet ne sera pas pris en considération.
- Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation
- Avec le règlement joindre un chèque de caution (non encaissé) de 50€, celui-ci sera restitué après la manifestation et un état des lieux de la place avant le départ.
- En cas de départ d'un exposant sans visite de contrôle d'un organisateur le chèque de caution sera encaissé.**
- Les professionnels indiqueront le n°, la date et le lieu de délivrance du Registre du Commerce.
- date d'inscription ou d'annulation arrêtée au 22 juillet 2023
- il est précisé que seuls, les exposants inscrits pourront exposer.

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Adresse mail

Pièce d'identité : n°, date et lieu délivrance :(Joindre photocopie)

Déclare sur l'honneur pour personne physique :

Ne pas être commerçant(e)

Ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du code du commerce)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

Déclare sur l'honneur pour les commerçants :

Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce – Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Nombre de mètres	Montant du chèque									
	4 ml	5 ml	6 ml	7 ml	8 ml	9 ml	10 ml	11 ml	12 ml	13 ml
particuliers	10 €	12 €	14 €	16 €	18 €	20 €	22 €	24 €	26 €	28 €
professionnels	25 €	27 €	29 €	31 €	33 €	35 €	37 €	39 €	41 €	43 €

Nature des marchandises vendues:.....

Pour qu'une inscription soit validée, il faut retourner :

Bulletin d'inscription rempli complet et correctement

Attestation sur l'honneur

Photocopie d'une pièce d'identité

Chèque pour règlement – encaissé après manifestation.

Chèque de caution de 50€ -non encaissé et remis avant départ après visite de contrôle

Vous pouvez si vous le souhaitez, nous faire part de votre souhait pour le choix de votre placement, nous en tiendrons compte autant que possible.

Désidérata de placement

Fait à : le.....SIGNATURE